



## FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N°22 octobre 2015

La Journée Nationale d'Action du 19 septembre 2015 a été un succès sur l'ensemble du territoire français. L'écho médiatique a dépassé toutes nos espérances et a permis de sensibiliser nos concitoyens sur l'enjeu de la baisse des dotations de l'Etat aux communes et aux intercommunalités. Je tiens à remercier tous les maires, adjoints et élus locaux, ainsi que les parlementaires, qui se sont mobilisés et ont participé à cette Journée de défense du patrimoine communal, que ce soit dans leur commune ou à l'occasion du Rassemblement Place Kléber à Strasbourg.

Pour l'instant, le gouvernement n'a pas bougé. Le projet de loi de finances pour l'année 2016 est en discussion au Parlement. Cette bataille législative s'annonce rude. C'est pourquoi, l'Association des



Claude Kern

Maires de France, invite une délégation du Bureau à rencontrer officiellement les parlementaires bas-rhinois pour les sensibiliser à nouveau sur les conséquences financières de la poursuite de la baisse des dotations pour les territoires, tant au niveau des services publics que des investissements.

Et après ? A l'occasion du Congrès national des maires et de présidents d'intercommunalités, du 17 au 19 novembre 2015, l'AMF prépare une action à fort retentissement, pour tenter d'infléchir le montant et le rythme de la baisse des dotations. L'enjeu se situe même au-delà de la baisse drastique des dotations : Quelle France voulons-nous ? Voulons-nous des communes, en particulier en milieu rural ou périurbain, qui continuent d'exister, qui font la beauté et la spécificité de notre pays en Europe ! Qu'elles soient actrices de leur développement, en particulier à travers une intercommunalité de projet et de moyens ? Ou souhaitons-nous une disparition des petites et moyennes communes au profit d'une intercommunalité. M. LAIGNEL, 1<sup>er</sup> vice-président de l'AMF, a raison de dire : "L'intercommunalité, Oui ! La supracommunalité, Non !"

### Agenda prévisionnel 2015

#### Bureau

6 novembre

#### Congrès national de l'AMF

17 au 19 novembre

#### Conseil d'administration

30 novembre

#### Elections régionales

6 & 13 décembre 2015

#### Assemblée Générale

18 décembre

### Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale : la parole est maintenant aux élus

Le 1<sup>er</sup> octobre, M. le Préfet du Bas-Rhin a présenté son projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) aux maires, présidents d'intercommunalités et élus locaux, membres de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Elaboré en application de la loi NOTRe, qui instaure un seuil minimum de 15000 habitants pour les EPCI à fiscalité propre et préconise la réduction du nombre de syndicats intercommunaux, ce projet de SDCI oblige 9 communautés de communes à fusionner avec un EPCI à fiscalité propre voisin et annonce la suppression de nombreux syndicats.

Une fois le projet notifié aux communes et intercommunalités concernés, les élus auront peu de temps : deux mois pour formuler un avis, qu'il convient de motiver.

Les réponses à venir aux questions posées par les élus lors de la réunion de la CDCI seront importantes pour recueillir l'adhésion aux propositions de fusions :

- Comment faire en sorte que les compétences d'une communauté de communes qui fusionne, ne s'étendent pas à l'intégralité du nouvel ensemble intercommunal ?
- Comment éviter que des compétences (non transférées au niveau intercommunal) rétrocédées aux communes, ne les conduisent à une situation d'impasse financière, a fortiori dans un contexte de réduction des dotations ?

M. le Préfet a indiqué que la Direction régionale des finances publiques est mobilisée pour proposer des simulations fiscales permettant aux organes délibérants de formuler un avis éclairé.

**Le projet de SDCI est consultable et téléchargeable sur notre site Internet (Espace réservé).**

## Après la Journée nationale d'action du 19 septembre ?



Cette Journée nationale d'action a permis de rendre plus visible et lisible le double enjeu de la sauvegarde des services de proximité et des investissements publics. L'écho médiatique a permis d'informer nos concitoyens, c'était l'objectif prioritaire de cette action d'envergure.

Non partisane, cette action doit être poursuivie d'ici le Congrès national des maires de France :

- En invitant vos conseils municipaux à adopter la Motion de l'AMF sur la baisse des dotations. Plus de 19 000 motions ont été adoptées à ce jour.
- En signant l'« Appel pour les communes de France » par la mise à disposition de registres dans les mairies ou en ligne [www.change.org/lappeldu19septembre](http://www.change.org/lappeldu19septembre)

Des modèles sont disponibles sur notre site Internet (Espace réservé) ou celui de l'AMF.



Le 98<sup>ème</sup> Congrès national des Maires et Présidents d'intercommunalité du 17 au 19 novembre prochain doit être le point culminant de notre mobilisation.

**Venez nombreux !**

Par le nombre de maires présents, ce Congrès national des maires doit être une force d'expression publique partagée, qui doit conduire l'Etat au dialogue. Il n'a pas intérêt à l'affaiblissement des communes. Si le gouvernement ne fait pas mouvement sur la question de la baisse des dotations, les maires seront amenés à en tirer les conséquences sur le plan des relations de confiance et du dialogue possible avec l'Etat. Il doit prendre conscience de la réalité de la situation : en 2016, la dégradation de la capacité d'autofinancement des communes et des EPCI s'accroîtra.

L'Association des maires de France prépare à cette occasion un évènement à fort retentissement afin que le gouvernement comprenne qu'il n'est pas possible de poursuivre ce rythme de baisse des dotations pour les collectivités territoriales.

Le dossier d'inscription au Congrès a été envoyé en mairie et dans les Comcom (mi-septembre dernier). Le programme est disponible sur le site Internet de l'AMF. Les inscriptions au Congrès sont effectuées par notre association départementale qui les enregistre directement dans un fichier de l'AMF.



## Fin de la bonification de la DGF en cas de création d'une Commune nouvelle ?

La majoration de la DGF s'applique aux communes nouvelles créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'Association des Maires de France a demandé au gouvernement la prolongation du « bonus » financier de la DGF en 2016. Dans le projet de loi de finances 2016, cette mesure n'y figure pas.

Pour l'année 2015, le coût de ce « bonus » n'a pas été élevé pour l'Etat, en raison du nombre limité de regroupements.

Seul le volontariat des communes à se regrouper est acceptable, toute décision de regroupement forcé de communes serait d'expérience périlleuse.

## Les Agendas d'accessibilité représenteraient 5 milliards d'€ d'investissements ...

Ce serait une 1<sup>ère</sup> estimation nationale. Pour le Bas-Rhin, ce serait près de 300 dossiers d'AD'AP déposés par les communes et leurs groupements. Notre association a demandé à l'Etat de connaître le montant estimé des travaux de mises aux normes d'accessibilité que les communes bas-rhinoises seront amenées à engager à moyen terme.



## La Réforme de la DGF en bref...

La Dotation Globale de Fonctionnement des collectivités territoriales est d'une complexité telle que peu s'y retrouvent. Près de 50 critères peuvent rentrer en application dans son calcul, relève le rapport parlementaire Pirès-Beaune-Germain remis cet été au 1<sup>er</sup> Ministre, et trace des pistes d'une réforme simplificatrice nécessaire. La réforme de la DGF comporte plusieurs volets :

**Pour les communes**, la dotation forfaitaire rénovée comprendrait trois composantes :

- une dotation de base (75,72 €/habitant) serait une sorte de « Smic » attribué à toutes les communes
- une dotation pour charges de ruralité, attribuée aux communes éligibles suivant un critère de densité de population
- une dotation de centralité versée aux communes centres. Cette dotation serait territorialisée au niveau des ensembles intercommunaux et sa répartition se ferait sur le modèle du FPIC. Seuls les EPCI à FPU bénéficient d'une part de cette dotation de centralité. Dans les EPCI à fiscalité additionnelle, cette dotation revient intégralement aux communes membres.

**Pour les EPCI**, les trois composantes de la DGF seraient :

- la part revenant à l'EPCI à FPU au titre de la dotation de centralité
- une dotation de péréquation aux EPCI en fonction du potentiel fiscal
- une dotation d'intégration pour tous les EPCI (sur la base de 21 €/habitant et calculée en fonction du CIF et de la population).

Sont prévus des dispositifs de lissage dans le temps de la réforme (plancher/plafond par rapport à la dotation perçue l'année précédente, et avant contribution au redressement des finances publiques) et d'écêtement pour financer les autres enveloppes de la DGF (DGF des EPCI, DSU et DSR rénovées). La DNP est supprimée.

Les associations d'élus du bloc communal réclament des bases de travail solides et des simulations détaillées. Cette réforme de fond doit figurer dans une loi spécifique, et non dans la loi de finances pour 2016, sans études approfondies.

Pour en savoir plus, une **note détaillée du 6 octobre 2015 de l'AMF** est disponible sur le site de l'association (Espace réservé).

## Situation financière des communes et des EPCI à fiscalité propre

Les données pour l'exercice 2014 recensées avec le concours des services du Département sont téléchargeables sur le site internet de l'association [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr) (rubrique : Communes/chiffres clés) et sur celui du Département [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)

**Nouveau :** Le site Internet [www.collectivites-locales.gouv.fr/modernisation-site-des-dotations-letat-au-profit-des-collectivites](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/modernisation-site-des-dotations-letat-au-profit-des-collectivites) s'est modernisé et permet la consultation des montants des concours financiers de l'Etat au profit des collectivités territoriales ainsi que des fonds de péréquation entre collectivités. Des notes d'information sont disponibles.

## Organisation d'une réunion de travail du Bureau sur l'accueil des gens du voyage

Lors de la Journée des maires du 11 septembre 2015, les maires ont exprimé les difficultés particulières vécues lors de l'accueil de grands rassemblements de gens du voyage. A Vendenheim, le maire de la commune a même été agressé. Une motion a été adoptée lors de cette assemblée pour exprimer la solidarité des maires vis-à-vis d'un collègue brutalisé dans l'exercice de ses fonctions.

La plupart des rassemblements se passent sans difficultés, notamment si un accord est trouvé avec la commune et le propriétaire du terrain (agriculteur...). Toutefois, quelques rassemblements rencontrent des complications plus ou moins graves, en particulier en cas d'installation illégale sur des terrains appartenant à des propriétaires privés ou à la commune (terrain de sports, espaces verts, parking).

Comme annoncé lors de notre Journée des maires, le Bureau de l'association a proposé d'organiser une réunion de travail avec M. le Procureur général près de la Cour d'appel de Colmar, ainsi qu'avec M. le Préfet du Bas-Rhin et M. le Président du Conseil départemental, tous deux cosignataires du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (ou leurs représentants), afin de faire en sorte que les situations s'apaisent lors des prochains rassemblements estivaux.

Les maires et présidents d'intercommunalités siégeant au sein de la Commission départementale consultative des gens du voyage sont associés à ces travaux du Bureau.

## Evolution du périmètre intercommunal et recomposition du conseil communautaire

Un simulateur gratuit, réalisé par les services de l'AMF, calcule la répartition des sièges entre les communes membres d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération en cas de fusion, création ou extension d'un EPCI.

Cet outil intègre les dispositions de la loi du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire. Il offre la possibilité de rechercher, au-delà de la répartition stricte de droit commun (règle du tableau), le ou les accords locaux éventuels.

Pour les fusions envisagées dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, ce simulateur permet d'anticiper les incidences de l'évolution du périmètre de votre communauté sur la composition de l'assemblée communautaire (extension de périmètre, fusion). Une note du 7 septembre 2015 de l'AMF est disponible sur son site à l'adresse :

[http://www3.amf.asso.fr/m/interco\\_accord\\_local/intro.php](http://www3.amf.asso.fr/m/interco_accord_local/intro.php)

## La vie de l'association

- **Désignations des représentants des maires et présidents de communautés :**

Le Bureau réuni en juillet, août et octobre derniers, a désigné ses représentants dans les organismes extérieurs, notamment :

- Commission départementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Bas-Rhin (Préfecture)
- Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. La CDPENAF remplace la Commission départementale des espaces agricoles (Préfecture).
- Conseil départemental de sécurité civile (Préfecture)
- Listes de candidats et élections dans les collèges des maires (13 titulaires et 13 suppléants) et des groupements de collectivités et des établissements publics (13 titulaires et 13 suppléants) siégeant au Comité syndical de l'Agence territoriale d'ingénierie publique du Bas-Rhin.

Ces désignations sont consultables de manière détaillée sur le site de l'association (rubrique : association/délégations).

- **Les comptes-rendus** des réunions du Bureau, de nombreuses notes de l'AMF ou des informations transmises à l'association sont consultables sur le site de l'association (Espace réservé).

## Indemnités de fonction et remboursements de frais par les syndicats

Une remise en cause par la loi NOTRe des indemnités de fonction et des remboursements de frais par les syndicats, dont la taille est inférieure ou égale au périmètre de l'EPCI à fiscalité propre, ne passe pas inaperçue !

Compte tenu des difficultés d'application, par courrier du 17 septembre, M. François BAROIN, président de l'AMF, a demandé à Mme la Ministre de la Décentralisation, d'inviter les Préfets à lister les syndicats concernés, laquelle a fait savoir que cette disposition sera reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par voie législative. La prudence s'impose toutefois car cette mesure de la loi NOTRe est pour l'instant applicable depuis le 9 août 2015, date d'entrée en vigueur de la loi.

## Ouverture des commerces les dimanches avant Noël



Le Bureau réuni en juillet a suggéré à M. le Préfet du Bas-Rhin, d'autoriser l'ouverture des commerces, les trois dimanches des **6, 13 et 20 décembre 2015** précédant Noël, dans les mêmes conditions que l'année dernière. Dès que l'arrêté préfectoral concernant le territoire de la ville de Strasbourg sera pris, une lettre-circulaire sera envoyée à l'ensemble des maires bas-rhinois.

**A noter :** le repos dominical dans le commerce est régi par le droit local alsacien-mosellan et la Loi MACRON. Cette loi ne vient pas modifier le régime local.

Une note de l'Institut du droit local rappelle le régime juridique applicable dans notre région en matière de repos dominical. Consultable sur notre site internet (Espace réservé).

Le Département du Bas-Rhin a engagé une réflexion partenariale afin de toiletter le statut départemental de 1938.

## Réunions décentralisées d'information sur la Loi NOTRe concernant les communes et les intercommunalités & le Département de demain, de nouveaux défis

Elles auront lieu de 18h00 à 20h00 aux dates suivantes :

**Mercredi 28 octobre 2015** à Saverne, salle Marie-Antoinette du Château des Rohan

**Vendredi 30 octobre 2015** à Sélestat, salle de conférences Ste Barbe

**Vendredi 6 novembre 2015** à l'IUT de Haguenau, rue du Maire Trabant

Les invitations ont été envoyées par mél et par courrier. Merci de penser à vous inscrire à l'une des réunions et de formuler vos questions éventuelles à l'aide du coupon-réponse transmis afin de faciliter l'organisation de ces réunions.

## Formation 2016 des maires, adjoints et des conseillers municipaux

Le programme de formation des élus pour l'année 2016 vient d'être envoyé dans les mairies. Etabli en partenariat avec l'IPAG de l'Université de Strasbourg, ce programme couvre 7 thèmes principaux : administration, communication, management, finances locales, urbanisme, marchés publics, culture.

Le programme de formation et le bulletin d'inscription sont également consultables et téléchargeables sur notre site [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr). Merci de diffuser largement l'information auprès de votre conseil municipal.